

DATE DE PUBLICATION : 18 janvier 2011

Le secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 5 janvier 2011 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Armand PUJAL le 7 janvier 2011 ;

Délégation permanente est donnée à M. Arnaud MANAS, chef du service du Patrimoine historique et des Archives et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean Renaud LEFEUVRE adjoint au chef du service du Patrimoine historique et des Archives, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du service du Patrimoine historique et des Archives, à l'exception, des marchés, de la nomination des cadres et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Fait à Paris, le 12 janvier 2011

Armand PUJAL